ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction des
Ressources Humaines

Direction des Ressources Humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
N°0265/2024-2025/HF/AM
Bureau ATSS
Affaire suivie par : Hélène FAUCHER
Tél : 03 26 05 99 06
Mél : dpate.atss@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Reims, le 2 juin 2025

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

Objet : Gestion des personnels ITRF des catégories A et B – année 2025 (session automne)

Référence : Bulletin officiel de l'Education nationale n°43 du 14 novembre 2024, note de service du 31-10-2024 (NOR : MENH2428893N)

La présente circulaire a pour objet de vous présenter les actes de gestion à faire remonter au ministère de l'Education nationale au titre de 2025 pour :

- propositions d'inscription aux tableaux d'avancement de grade au titre de 2025,
- demandes de mutation, de détachement ou d'intégration.

I- Tableaux d'avancement :

Sont concernés les personnels des grades suivants :

- en catégorie A :
  - avancement à l'échelon spécial des IGR hors classe
  - avancement au grade d'IGR hors classe,
  - avancement au grade d'IGE hors classe,
- en catégorie B :
  - avancement au grade de technicien de classe exceptionnelle,
  - avancement au grade de technicien de classe supérieure

Le dossier de proposition d'inscription aux tableaux d'avancement au titre de l'année 2025 des agents remplissant les conditions de promouvabilité (cf. annexe 1) doit être composé de :

- **Annexe C2** : l'agent renseignera le document.
- **Annexe C3 :** l'avis de l'autorité hiérarchique est porté sur cette dernière, que vous trouverez au format « .doc », en pièce jointe de ce courrier**.** L'agent devra prendre connaissance de ce document et le signer. Il est établi avec le plus grand soin par le supérieur hiérarchique. Le paraphe du supérieur hiérarchique devra préciser le nom, prénom et les fonctions.
- **Annexe C4 :** l'agent devra rédiger son rapport d'activité, le signer et le transmettre à la signature de son supérieur hiérarchique. Le paraphe du supérieur hiérarchique devra préciser le nom, prénom et les fonctions.
- **Curriculum vitæ.**
- **Un organigramme,** permettant d'identifier clairement la place de l'agent dans le service, doit être signé du supérieur hiérarchique, en précisant le nom, prénom et les fonctions.

Ces annexes doivent être dactylographiées.

Point d'attention :

Il conviendra enfin d'établir pour chaque grade une liste récapitulative (cf : annexe C7) de vos propositions classées par ordre de rang si, dans un même service, plusieurs agents du même grade sont susceptibles d'être promus.

L'ensemble des documents sont à retourner au **plus tard le 10 juillet 2025, délai de rigueur,** au bureau des personnels ATSS : **dpate.atss@ac-reims.fr**

II- Intégrations - détachements - intégrations :

Les personnels souhaitant un détachement ou une intégration en feront une demande selon les modalités de l'annexe M19I qui devra être retournée au bureau des personnels ATSS accompagnée des pièces demandées.

J'attire votre attention sur les agents en position de détachement qui devront demander selon les modalités de la page 2 de l'annexe M19I :

- soit leur intégration dans le corps d'accueil,
- soit le renouvellement du détachement,
- soit la fin de leur détachement.

L'ensemble des documents sont à retourner au **plus tard le 10 juillet 2025, délai de rigueur,** au bureau des personnels ATSS : **dpate.atss@ac-reims.fr**

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines

Cyrille BOURGERY

- Annexe 1 : conditions de promouvabilité
- Annexes C2, C3, C4 : dossier de l'agent
- Annexe C7 : classement de l'établissement
- Annexe M19I : mutation détachement intégration

Liste des destinataires

Madame la directrice académique et monsieur le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le chef de la division des systèmes d'information
Monsieur l'ingénieur régional de l'équipement, responsable du service du patrimoine
Madame la cheffe de la division des affaires financières
Monsieur le chef de la division des moyens généraux
Monsieur le chef du Service Interacadémique des Statistiques
Monsieur le responsable du service communication
Monsieur le délégué académique à la protection des données
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du CROUS
Monsieur le directeur de CANOPE
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne